

Res. n. 11933/15
COPIE D'VNE LETTRE

Qu'un Gentilhomme de la Religion pretendue Reformee a enuoyee à son Ministre

SVR LE SVBIECT D'VNE

*Conference tres-importante à la Foy
à l'occasion du S^r de la Millitiere.*

AVEC LA RESPONSE.

QVI EST, QVE PREMIE-

*rement, pour parler selon verité, C'est une
PROSOPOPEE en laquelle un Catholique
Romain feignant estre de la Religion re-
formee, fait de fausses propositions, dont il
tire des Consequences ineptes, comme sera
monstré en la suite de ceste response ay-
dant le Seigneur.*



A GENEVE.

PAR JEAN DE TOURNES,
Imprimeur de la Republique & Academie.

M. DC. XXXVIII.



COPIE D'UNE LETTRE

Qu'un Gentlehomme de la Re-
gion de la Reformation a en-
voyé à son Ministre

LE SECT D'UNE
Complimentaire importante à la Roy
à l'occasion des de la Ministère.

AVEC LA REPONSE.

EST QUE PREMIERE
pour parler de la Re-
formation en laquell'on Catholique
Romain seigneur est de la Reformation re-
formation, pour de la Reformation
une des Comptes de la Reformation, comme les
montré en la Reformation de la Reformation
dans le Reformation.

(1633)

A GENEVE.

PAR JEAN DE TOURNAY
Imprimeur de la République & Académie

M. DC. XXXVIII.





COPIE D'UNE LETTRE

qu'un Gentilhomme de la Religion pretendue Reformee a enuoyee à son Ministre sur le sujet d'une conference tres-importante à la foy, à l'occasion du sieur de la Milliere.



ONSIEVR

La confiance que j'ay en vostre charité, m'oblige à vous supplier tres humblement de me vouloir deliurer d'une grande perplexité ou ie me treuve touchant les moyens qu'il y auroit de tirer Monsieur de la Milliere du laby-

rinthe dans lequel il s'est engagé,
Car ie ne vois pas bien que ie puisse
repartir aux obiections qu'il fait lors
que nous le voulons ramener à no-
stre creance.

Il dict doncques que ce n'est pas
à nos Consistoires ny à tous les hom-
mes du monde de luy sçauoir mau-
uais gré ny de le prouer de nostre
communion pour auoir vne creance
differente de la nostre touchant la
Cene, par exemple, il aduoue bien
que c'est à nos Pasteurs à luy remon-
strer la faute dans laquelle ils s'ima-
ginent qu'il est tombé, & ce par l'es-
criture : mais il soustient qu'il ne le
doient pas forcer a suiure leur
creance d'autant qu'un homme ne
peut iamais faillir d'adherer au sens
qu'il treuve fort clair dans l'escriptu-
re, apres l'auoir leuë exactement &
auoir ouy de part & d'autre tout ce
qui s'en peut dire : autrement l'es-

cripture ne seroit pas la reigle vniuerselle de nostre foy, & ce seroit tomber dans l'erreur des Papistes qui ne veulent pas permettre que les leurs acquiescent à autre sens de l'escripture qu'à celuy qu'ils luy donnent, & que puis que nous professons la liberté de l'Euangile, il faut bien se donner de garde de cōtraindre personne du monde de suiure autre sens touchant les passages nécessaires à salut que celuy que nous iugeons estre le vray & legitime apres vne meure deliberation.

Or le desir que i'ay de preuenir la ruine entiere de ce bon Gentilhomme me faiçt vous supplier derechef de me faire part de vos puillantes raisons pour abattre cette Idole de mensonge que Satan veut introduire parmi nos freres.

J'ay voulu me seruir de deux bon-

nes responses que i'ay autrefois ap-
 prises des nostres : dont la premiere
 est, que le sieur de la Millitiere & ses
 semblables ne merittent pas de voir
 la verité de l'Euangile, puis qu'ils
 ont permis aux interests humains
 de leur ciller les yeux, & qu'a telle
 sorte de gens appartient l'accom-
 plissement des propheties, Ils au-
 ront des yeux & ne verront pas, ils
 orront & n'entendront pas, l'autre
 est que ceux qui estiment de ceste
 sorte voyent souuent le contraire de
 ce qu'ils soustiennent, mais ils ne le
 veulent pas aduouër, crainte de des-
 choir de leurs pretentions. Neant-
 moins vn Philosophe Papiste avec
 qui ie me rencontray par hazard il
 y a peu de iours, me repartoit que
 pas vne de ces responses ne peut
 fortifier nostre Reigle pour cognoi-
 stre la verité, puis que ceux de son
 parti me pouuoient retorquer la
 mes-

mesme chose, voire mesme toutes les autres sectes qui s'opposent à la lumiere de l'Euangile, & qu'une telle reigle que nous professons, seroit plustost une reigle de mensonge & de confusion que de verité, & partant ne seroit point reigle en façon quelconque, car il appartient à la vraye reigle de faire discerner par son application, le vray d'avec le faux, le mesme Papiste adioustant qu'il est toutesfois insoustenable de taxer tous ceux de son party d'aveuglement pour ne cognoistre pas le vray sés de l'escriture, ou de dissimulation pour ne l'aduouer pas lors qu'ils le cognoissent, puis qu'on voit presque une infinité de personnes doctes parmy les siens, qui reellement & de fait tesmoignent iusques au dernier soupir de leur vie d'estre si destachez des interests humains, qu'elles renoncent mesme à tous

ceux que la nature & la naissance leur peut permettre de posseder fort licitement pour embrasser vne austerité opposée aux interets charnels, ce que nous ne pouuons pas faire voir parmy les nostres & pourtant il concludoit que ces preuues estoient plus contre nous que pour nous.

Je luy dis finalement que si le sieur de la Millitiere ou ses semblables, n'entendoyent pas le sens des passages controuuersez, cela prouenoit de ce qu'ils n'estoient pas inspirez du Sainct Esprit, Mais ne voyez vous pas repartoit ce papiste que vostre responce n'est point vne preuue, puis qu'elle se peut encores retorquer contre vous à nostre faueur, d'ailleurs il y a bien de la difference de cognoistre la verité & d'y consentir: lors que Iesus Christ faisoit plusieurs

sieurs miracles il ne falloit que l'ap-
 plication des sens pour les cognoi-
 stre , mais l'operation interieure de
 la grace estoit necessaire pour croi-
 re que c'estoit là le vray Messie pro-
 mis en la foy : de mesme est il des
 passages que vous professez estre
 clairs & necessaires dans l'escripture,
 pour l'intelligence desquels vous
 n'oseriez nier que la serieuse appli-
 cation de l'entendement ne suffise
 quoy que l'inspiration du Sainct
 Esprit soit necessaire pour con-
 sentir & croire à ce que ces passages
 de l'escripture nous enseignēt. Pour
 conclusion de tout ce que dessus, ce
 Papiste me fist ce dilemme auquel
 ie confesse que ie ne peux pas bien
 repartir & que c'est en cecy que
 consiste ma perplexité.

S'il aduenoit. (Comme on ne
 sçauroit nier qu'il aduient.) qu'un
 des voſtres conceut par exemple ie

sens de ces paroles, cecy est mon
 corps, en la mesme façon que les
 Catholiques, Apostoliques & Ro-
 mains le conçoient & qu'il voulut
 persister sans auoir aucun interest
 humain ny sans auoir esgard à l'ad-
 monition de tous vos Pasteurs, le
 reietteriez comme heretique ou nō,
 puis que selon vous, l'escripture est
 reigle vniuerselle des poincts de la
 foy, & qu'en applicant ceste reigle
 il ne void point qu'il y ait d'autre
 sens que celuy que les Catholiques
 donnent, & le vouloir faire despar-
 tir de la, c'est le persuader de renon-
 cer à vostre reigle de la foy pour fai-
 re sousmettre le sens qu'il conçoit
 des paroles de l'escriture, à l'autho-
 rité de vos Consistoires, Colloques
 ou Synodes, qui est reuenir à la ma-
 xime fondamentale de l'Eglise Ca-
 tholique, Apostolique & Romaine,
 & pourtant vous deuez necessaire-
 ment

ment aduoüer qu'il ny a point de lieu selon vostre reigle de reietter pas vn des vostres qui professera serieusement tirer vn sens de l'escrip- ture contraire à vostre confession de foy, & qu'il faut que vous demeuriez pesse mesle avec ces gens la, ou bien que reiettant vostre reigle de la foy, vous reueniez aux maximes de l'E- glise Catholique , Apostolique & Romaine , pour n'encourir la con- damnation que vous prononcerez contre les autres.



COPIE D'VNE LETTRE
 qu'un gentilhomme de la Religion
 pretendue Reformée a enuoyée à son
 Ministre, sur le suiet d'une Conference
 tres importante à la Foy, à l'occasion du
 fleur de la Militiere.

AVEC LA RESPONSE.

*Qui est, que, premierement, pour parler selon
 verité. C'est une prosopopee en laquelle un
 Catholique Romain feignant estre de la Re-
 ligion reformee, fait de fausses propositions,
 dont il tire des Consequences ineptes: Com-
 me sera monstré en la suite de ceste response,
 aidant le Seigneur.*

LETTRE.



A confiance que j'ay
 en vostre charité, m'o-
 blige à vous supplier
 tres humblemēt de me
 vouloir deliurer d'une grande per-
 ple-

plexité, où ie me trouue, touchant les moyens qu'il y auroit de tirer Monsieur de la Milletiere du labyrinthe dans lequel il s'est engagé, car ie ne voy pas bien que ie puisse repartir aux obiections qu'il fait lors que nous le voulons ramener à nostre creance. Il dit donc que ce n'est pas à nos Consistoires ni a tous les hommes du monde de luy sçauoir mauuais gré, ni de le priuer de nostre communiõ pour auoir vne creance differente de la nostre touchant la Cene. Par exemple, il aduoüe bien que c'est à nos Pasteurs à luy remõstrer la faute dans laquelle ils s'imaginent qu'il est tombé & ce par l'Escripture : mais il soustient qu'ils ne le doiuent pas forcer à suivre leur creāce.

ON ne force personne en l'Eglise Reformée, ni les grâds, desnoiant le serment de fidelité de leurs subiects enuers eux, & les dispensans d'estre periures en bonne conscience: ni les petits par confiscation de leurs biens, ni par massacre, ni par feux, ni autres violens moyens. Ceux qui se vantent d'auoir eu la creance, & la quittent, sortent par ce moyen, de la communion, sans qu'on les en chasse, ou contraigne d'y demeurer, & se rangent de celle de ceux desquels ils embrassent la doctrine, puis qu'en la conspiration de mesmes articles de foy, consiste principalement ceste vnion, & comme quoy viendroir faire la sainte Cene avec nous celuy qui se dit croire que Iesus Christ doit estre sous les especes, c'est à dire, accidens du pain & du vin, aussi gros & grand qu'il fust en l'arbre de la croix, par transubstantiation du pain & du vin en sa chair & sang deifiés, si toutesfois le prestre a eu ceste intention: Car encor qu'il ait

eu

*Bellar.
de Iust.
lib. 3. c. 8.
Neg, pos-
sist quis
esse certus
certitudi-
ne fidei se
percipere
verū sa-
cramentū
cū sacra-
mentū si-
ne insertio-
ne mini-
stri nō co-
ficiatur.*

eu intention de consacrer le corps de Christ pour quelque mauuaise fin, sçauoir pour se moquer, ou pour en faire quelque empoisonnement, ou sorcelerie, neantmoins à cause de la puissance qui luy est donnée il parfait le sacrement. Thomas. 3. part. 9. 74. article. 2. il croit bien que les ministres ne l'ont pas, qu'ils ne font pas Iesus Christ qui est desia fait, qui a esté conçu du S. Esprit, non de quelques paroles d'un Prestre, nay de la vierge, mais non de la substance du pain & du vin, il croit bien qu'ils ne font pas sacrificateurs du corps & sang de Iesus Christ, n'estans pas appelés à cela, mais à fin qu'ils soyent annonceurs de la verité de son vniue sacrifice par lequel il a fait, par soy mesme, la propitiation de tous nos peches.

D'autant qu'un homme ne Lettre peut iamais faillir d'adherer au sens qu'il trouue fort clair dans l'Escripture, apres l'auoir

l'eue exactement & auoir ouy
de part & d'autre ce qui s'en
peut dire.

Resp. Ceste proposition est fausse.

Combien de doctes se sont vantez
de l'auoir fait & ont esté iugés sui-
ure leur sens, non celuy de l'Escri-
ture? l'homme naturel ne compréd
rien, des choses, qui sont del'Es-
prit de Dieu. 1. Corinth. 2. 14. qui
comme il se fait trouuer à ceux qui
ne le cerchoyent point. Esaye 6. 5. 1.
aussi on a beau trotter d'vne mer ius-
qu'à l'autre, & circuir depuis Aqi-
lon iusques en Orient cherchant la
parole de l'Eternel, qu'on ne la
trouuera point. Amos. 8. 12. c'est
vn mystere, il faut, que Dieu le re-
uele. 1. Thimotee. 3. 9. 16. ceux
ausquels il le cache ne le trouue-
ront point. Matt. 11. 2. 5. Il se fait
trouuer à ceux qu'il veut. Ieremie.
29. 14. Fausse di-ie ceste proposition
par la confession mesme des Ca-
tholiques Romains, ou plusieurs
doctes & grands personnages ont
fait

Thomas

1. part.

arsic. 5. 6.

8. Huius

sciencie

cognitio

nō est per

naturale

rationem,

sive per re-

uelationē

fait ce que ceste lettre dit, & se sont rendus de nostre religion, & neantmoins l'Eglise Romaine dit qu'ils ont grandement failli, & les iuge heretiques. Ce fondement destruit les consequences qu'on en tire sont nulles.

Autrement l'Escripture ne Lettre.
seroit pas la reigle vniuerselle
de nostre foy.

Si vn hōme peut faillir adherāt Respon
au sens qu'il trouue fort clair dans e.

l'Escripture &c. l'Escripture ne sera
pas reigle vniuerselle de nostre Foy?

Quelle consequence? L'obliquité
de ce qui doit estre reiglé empes

chera que la reigle ne soit droite?

L'aduis, opinion, ou fantasie des

hommes tant doctes qu'ils soyent

n'empesche pas que l'Escripture

ne soit reigle de nostre Foy, laquelle

est entierement vne, qui ne se peut

changer ni recevoir nouvelle for-

me: elle borne nostre Foy à fin que

nous ne croyōs outre ce qu'il nous

faut croire, à c'est esgart est elle dite

*Tertul
d. virg.*

vidan.

August.

le bono

virgin t.

ro. 4. 6. I.

canonique, & tout le corps d'icelle canon : & faut bien prendre garde lors qu'on lit la Loy de Dieu. qu'on ne la lise ou enseigne selon sa propre d'extérité, ou intelligence de nostre esprit, car il y a beaucoup de mots, es saintes Escriptions, qui peuvent estre tirez au sens qu'un chascun se presumera de soy mesme selon son gré, mais il faut prendre le sens des Escriptions, des Escriptions mesmes. Elles ne doiuent donc point estre exposées de nostre propre esprit, ou selon nostre intelligence, mais selon que le saint Esprit le dicte, pource qu'elles ne sont point escrites par l'entendement humain, mais par l'inspiration de l'Esprit de Dieu : car rien n'est certain de certitude de foy, s'il n'est ou immédiatement contenu en la sainte Es-
 cripture, ou tiré par consequence euidenté d'icelle. Voila pourquoy Moysse, les Prophetes, Christ mesme, Iean & les Apostres, confirmoyent leurs enseignements par les Escriptions, & exhortoyent les autres

*Decret.
 Gratian
 distinct.
 37. c. Re
 latum.*

Bellarm.

autres à les lire, & Moyse enseigne que les controuerses esmeues entre le peuple doiuent estre iugées par la Loy de Dieu.

Et ce seroit tomber dans l'erreur des papistes, qui ne veulent pas permettre que les leurs acquiescent à autre sens de l'Escripture qu'à celuy qu'ils luy donnent. Lettre.

L'erreur de ceux que ceste proso-
popee appelle papistes, est en ce
qu'ils croyent que leur Pape ait en
foy mesmes le S. Esprit, & qu'à luy
appartient le iugement du vray sens
de l'Escripture, & de toutes les con-
trouerses. Mais nous sommes loin
de cest erreur, puis que totalement
contraires cōme il se verra cy apres.

C'est que puis que nous
professons la liberté de l'E-
uangile, il faut bien se donner
de garde de contraindre per-
sonne du monde de suiure au-
tre sens, touchant les passages

nécessaires à salut que celuy
que nous jugeons estre le vray
& legitime, après vne meure
deliberation.

Respō.
se.

C'est vne grande ignorance, de
constituer la liberté de l'Euangile à
croire ce qu'un chacun trouuera ou
iugera estre du vray sens de l'Escri-
pture. Car c'est nostre saint af-
franchissement du joug de la Loy,
du diable, de la mort & du peché,
par la mort de nostre Seigneur Je-
sus Christ, & partant nostre ado-
ption en son regne spirituel, pour
seruir à Dieu volontairement, &
vser de toutes choses exterieures
pour sa gloire & edification des
prochains. Et quand à ce que dere-

*Noua
& inau-
dita est
ista præ-
dicatio,
quæ ver-
beribus
exigit fi-
dem. di-
stinct 45
c. Sunt
quidam.*

chef on nous parle de contrainte,
nous asseurōs que le champ celeste
ne se cultiue point par l'ouurage du
fer. La religion ne se peut ni former
dans l'esprit par conseil, ni forcer
dans la conscience par commande-
ment, car l'un est subiect à capti-
on, l'autre plein de tyrannie, dans la-
quelle

quelle ceux qui regnent, bien qu'ils
 sçachent que Iesus Christ se donne à
 mager à ses freres, toutesfois mager
 les leurs, bien qu'il donne la vie, ils
 l'ostent, bien qu'il ait esté pendu au
 gibet, ils y pendent les Chrestiens,
 bien qu'il ait souffert, toutesfois ils
 plaisantent & donnent à souffrir à
 ceux qui ne s'assubiectionnent à leurs
 traditions, & veulent faire trouuer
 le sens de l'Euangile dans l'ardeur
 des flâmes & dans des exploits hor-
 ribles de tromperie, & cruauté. Cer-
 tes comme les remonstrances ne
 sont pas instruments propres pour
 raser vne tour, aussi n'est la voye de
 fait, pour forcer vne conscience,
 Dieu commande à ses seruiteurs de
 luy amener des cœurs humiliés,
 non des corps mutilez. La marque
 de la vraye Eglise est la croix passi-
 ue, non la persecution active, & en
 oultre il est certain que nostre ju-
 gement quelque mesme delibera-
 tion qui ait precedé, n'est pas le
 sens de l'Escripture, ou de soy
 ne le peut atteindre. Celuy qui a

faict ceste proſopopée fait parler ce
pretendu perſonnage de la religiō,
contre ſa religion , & par fauſſes
maximes.

Lettre. Or le deſir que i'ay de pre-
uenir la ruine entiere de ce
bon gentilhomme me faict
vous ſupplier derechef de me
faire part de vos puiſſantes
raiſons pour abbattre ceste I-
dole de menſonge que ſatan
veut introduire parmi nos fre-
res.

**Reſpō
ce.** Il ne peut introduire parmi nous
idole de menſonge ni de verité, car
nous n'admettons aucune idole.

Lettre. I'ay voulu me ſeruir de
Ia. 6. 9. deux autres reſponſes que
Matth. i'ay autrefois apprises des no-
13. 14. ſtres, dont la premiere, eſt
Marc. 4. que le Sieur de la Millitiere &
12. Luc. 8. ſes ſemblables ne meritent
10. pas de voir la verité de l'E-
uangile, puis qu'ils ont permis

aux

aux intereſts humains de leur
ciller les yeux, & qu'à telles
fortes de gens appartient l'ac-
compliffement des prophe-
ties, ils auront des yeux & ne
verront pas, ils orront & n'en-
tendront point.

Aucun homme ne merite de
voir la clarté de l'Evangile, tous
ſont d'une meſme maſſe, Dieu n'a
eſſeu perſonne qui fuſt digne d'e-
ſtre eſſeu, mais il amene à ſoy ce-
luy qu'il a predeſtiné & le rend di-
gne encor que ſelon ſa durté &
impenitence autant qu'il peut il
s'attire l'ire de Dieu pour le iour de
ſa cholere, & reuelation de ſon iu-
ſte iugement. C'eſte aſſertion ren-
uerſe ce qu'il a dit cy deſſus, car s'il
ya des gens accompliſſans les pro-
pheties, il arriuera qu'aucuns, ayant
leu exactement l'Eſcripture, & fai-
ce que la lettre preſuppoſe, ne laiſ-
ſeront d'errer.

Reſpō.

ſc.

Auguſt.

tom. 2.

part. poſt.

coms. In-

lian. Pe-

lan. l. 5. c.

3.

L'autre eſt que ceux qui Lettre

estriuent de ceste sorte, voyent
souuent le contraire de ce
qu'ils soustienent, mais ils ne
le veulent pas aduouër, crain-
te de deschoir de leurs pre-
tentions.

Respõ-
se.

Il y a toute l'apparence du mon-
de que c'est la cause du desuoye-
ment del'homme duquel il s'agist:
estant de ceux desquels il est dit
qu'ils ont receu la parolle de Dieu
entre les espines, mais le souci de ce
monde & la fallace des richesses a
estouffé la parolle, & elle deuient
infructueuse. *Matth. 13. 22.* & pour-
tant ils ne sont point disciples de
Christ, qui dit, si vous persistez en
ma parolle, vous serez vraiment
mes disciples. *S. Iean. 8. 31.*

Lettre.

Neantmoins vn philoso-
phe papiste avec lequel ie me
rencontray par hazard, il y a
peu de iours, me repartoit,
que pas vne de ces responces
ne peut fortifier nostre regle,
pour

pour cognoistre la verité, puis
que ceux de son parti me pou-
uoient retorquer la mesme
chose, voire mesmes toutes
les autres sectes, qui s'oppo-
sent à la lumiere de l'Euangi-
le.

Puis que nostre regle pour co- Respōd
gnoistre la verité, est la verité mes- se.
mes, le soleil ne se pouuant voir
que par le soleil, ni elle, qui n'est
que lumiere, que par sa lumiere, el-
le n'a nul besoin d'estre fortifiée
par nos raisons, non plus que
la lumiere du soleil par nos flam-
beaux. La sainte Escripiture s'ex- Chrysost.
pose par elle mesme, elle ne laisse com. 1. ho-
personne en erreur. Les demonstra- mil. 13 I.
tions qui sont en elle ne se peu- ren. 1.3.
uent monstrier que par elle : & 12.
quant à ce qu'il adiouste que ceux
de son parti me peuuent retorquer
le mesme, Clement Alexandrin Rom. 7.
respond. Il ne faut point que nous
nous arrestions aux hommes sim-
plement qui afferment quelque

chose contre lesquels on a mesme droit d'affirmer d'un autre costé, car il ne suffit pas de dire simplement ce qui semble bon, mais il faut prouver ce qu'on dit, nous ne devons point nous arrester au tesmoignage des hommes, mais faire foy à ce dont il est question par la parole du Seigneur qui est la plus asseurée de toutes les demonstrations, ou plustost se trouue estre la seule demonstration, & Origene sur Jeremie hom. 1. Il faut appeler les

Thomas
1. part. q.
1. artic. 8. saintes Escripures en tesmoignage, car nos sens & explications, sans ces tesmoignages n'ont point de foy. Et saint Augustin. Quant à moy i'ay appris de deferer c'est honneur aux seules Escripures Canoniques de croire fermement que les auteurs d'icelles n'ont iamais erré en leurs escripts, mais ie l'y les autres auteurs de quelle autorité ou doctrine qu'ils soyent en sorte que ie ne croy pas ce qu'ils ont dit, pour ce qu'ils l'ont ainsi estimé, mais pource que leur dire m'a esté persuadé

suadé par les liures Canoniques, ou par raison, non esloignée de la verité.

Et qu'une telle regle que nous professons seroit plu-
 stost vne regle de mensonge & de confusion que de verité, & partant ne seroit point regle en façon quelconque: car il appartient à la vraye regle de faire discerner par son application le vray d'auec le faux. Lettre.

Il ne s'ensuit nullement que la Respon-
 parole de Dieu ne soit regle de verité, non de mensonge, ou pour n'estre connue, ou pour n'estre bien appliquée. Le soleil luit, l'aueugle n'y voit point, ce n'est pourtant le defect du soleil, mais de l'aueugle. Ainsi le fiel du febricitant luy faict accuser le miel d'amertume. Ainsi les disciples, saint Iean. 6. v. 60. accusent la parole de Iesus Christ de rudesse & durté, qui estoit en eux,

dans leur cœur non dans la parole.
 Nos dereglemens n'empeschent pas
 que la parole de Dieu ne soit regle,
 & qu'elle ne discerne par sa vraye
 application le vray d'auec le faux.

*Gerson
 de comm.
 sub v. va-
 qui spe
 cie. Au-
 gust. con-
 tr. Epist
 Manich.
 cap. 2.*

La sainte Escripiture est regle de la
 foy, contre laquelle bien entendue
 il ne faut point admettre l'authori-
 té des hommes, mais il faut que
 l'œil interieur soit gueri afin qu'il
 puisse regarder son soleil, c'est Dieu
 qui seule peut. Deut. 29. 4. Des-
 couure mes yeux, Seigneur, afin que
 ie voye les merueilles de ta loy
 119. 18.

Lettre.

Le mesme Papiste adjou-
 stant qu'il est mesme insouste-
 nable de taxer tous ceux de
 son parti d'aveuglement pour
 ne cognoistre pas le vray sens
 de l'Escripiture, ou, de dissimu-
 lation, pour ne l'aduouër pas
 lors qu'ils le cognoissent, puis
 qu'on voit, presque vne infini-
 té de personnes doctes parmi
 les

les siens qui realement & de
 faict tesmoignēt iusqu'au der-
 nier soupir de leur vie, d'estre
 destachés des interests hu-
 mains , qu'elles renoncent
 mesme à tous ceux que la na-
 ture & la naissance leur peut
 permettre de posseder fort li-
 citement, pour embrasser vne
 austerité opposée aux interests
 charnels, ce que nous ne pou-
 uons pas faire voir parmi les
 nostres, & partant il concludoit
 que ces preuues estoient plus
 contre nous que pour nous.

Il est soustenable qu'en tout vn Res. 6.
 parti dont les conducteurs tirent
 les hautes dignitez & grandes ri-
 chesses de la parole non escripte,
 & partant qui ne se peut pas lire
 comme la vraye parole de Dieu, &
 deffendent aux autres d'auoir ou lire
 en leur langue, le viel & nouueau
 Testament, lumiere de nostre ame, & 7.

le.
 Voyez le
 decret de
 reform.
 Concil.
 de Tren-
 te. l'hi-
 stoire d'i-
 celuy l. 1.

il y ait aueuglement pour ne co-
gnoistre pas le vray, il y ait aussi plu-
sieurs gens possédez par autres In-
terests mōdains, toutesfois, asseans
l'oisuete au throsne de la vertu, &
soubz le tiltre de pauvreté, iettans
l'estat de perfection dans la fe-
neantise, bien contraires à l'Esprit
de Dieu, duquel il est escript, qu'il
opere continuellement, d'autres
aussi qui persuadez par la doctrine
de leur Eglise, laquelle il ne leur est
pas loisible d'esprouuer ou exami-
ner par la parole de Dieu, semblent

Le Pape renôcer aux interests humains mais
Innoc. 3. pour orgueilleusement ne se con-
en la de- tentans pas d'auoir la vie eternelle,
cretale pretendre vn degré de gloire par
Solus iiii. dessus, & en tout hazard, pouuoir
33. de ma- escheler les dignitez de ce monde,
iv. obe- iusques au point, d'estre ou Cardi-
diens tel- naux, c'est à dire Princes du monde,
lement ou Papes: c'est à dire, plus que Rois
que le Pa- & Empereurs, vrayement la plus
pe est dangereuse espee d'orgueil, & qui
6139 est vn vray sublimé, c'est lors qu'on
fais plus ya à la gloire par la fausse porte
grand d'hu-
qui les
Rois.

d'humilité, imitant les rameurs qui tournent le dos au lieu ou ils tendent. Aussi est à remarquer que ni les sciences humaines, ni les austérités (lesquelles nous nions estre toujours opposées, mais asseurons estre souvent attachées aux interests humains) ne prescriuent rien contre nous qui sommes priuez des honneurs & dignitez du monde, & en continuelles mortifications selon Dieu, en confiscation de nos biens, en exils, feux & massacres, ou iuste crainte & apprehension de toutes ces choses, & ce pour resister aux constitutions, coustumes & traditions des hommes. La conclusion donc du philosophe ne peut estre contre nous, car la multitude de ceux de nostre religion de tout sexe & qualitez qui ont postposé leurs honneurs, biens & vies à leur creance, en laquelle ils ont avec mille afflictions continué, & apres pour icelle souffert plusieurs ignominies & tourmens, seroyent suffisante preuve de leur

orthodoxe doctrine, & sincere profession. C'est argument donc pris de l'austerité de la vie d'aucuns de l'Eglise Catholique Romaine, ne luy donne point d'aduantage : car les Payens à meilleur tiltre en authoriseroyēt la leur, s'il estoit valable. Les Pythagoriens ne mangoyent rien de ce qui se meut & vit. Les Prestres d'Egypte, seruans aux faux Dieux s'abstenoyent de chair & de vin, mangeoyent rarement du pain, fuyoyēt & les œufs & le lait, disans que c'estoit chair liquide, & le lait sang d'autre couleur. Les Gymnosophistes se nourrissoient de pommes, ou de ris. En Ciete, les prophetes de Iupiter s'abstenoyent de chair & de toute viande cuite. Les Esseneēs entre les Iuifs ne goustoyent rien auant le Soleil couché, ils ieusnoient, quelques vns trois, autres six iours, sans prendre aucune chose. Quand ils mangeoyent, pour toute viande, ils auoyent pain & sel, pour tout bienage l'eau claire, leur table estoit pure de tous animaux.

*Hieron.
contr. 10
ad. lib. 2.
c. 39.*

animaux ayans sang. Les Prestres
 d'Egypte ne se mesloyent point a-
 uec les femmes, les Esseneens s'en
 abstenoyent. Antisthenes vendit *Philo In- dans.*
 tout ce qu'il auoit, & le distribua
 aux pauvres, ne se reserua rien que
 son manteau pour se couvrir, son
 disciple Diogenes auoit sa besace
 pour grenier, vn tonneau pour
 maison, son pain pour assiete & le
 creux de sa main pour coupe, &
 ne se reseruoit rien iusqu'au l'ende-
 main, tout cela a eu plus de bruiet
 que de fruiet & de feu que de lu-
 miere. Ces doctrines des hommes,
 lesquelles ont toutesfois quelque
 apparence de sapience, en deu-
 tion volontaire & humilité d'esprit
 & en ce qu'elles n'espargnent nul-
 lement le corps & n'ont aucun es- *Coloss. 2. 23. & 1. Timoth. 4. 8.*
 gard au rassasiement de la chair, *Coloss. 2. 23. & 1. Timoth. 4. 8.*
 sont condamnées par la parole de
 Dieu.

le luy dis finalement, que si
 le vieur de la Millitiere ou ses
 semblables n'entendoyent pas

le sens des passages contro-
uersez, cela prouenoit de ce
qu'ils n'estoyent pas inspirez
du S. Esprit, mais ne voyés
vous pas, respondit ce papi-
ste, que vostre responce n'est
point vne preuue, puis qu'elle
se peut encor retorquer con-
tre vous à nostre faueur.

Il est vray que ce n'est pas vne
preuue, mais vne simple assertion,
iusqu'à ce qu'on ait verifié par la
parole de Dieu que ses hypotheses
ne sont point tirées du sens de la
sainte Escriptrue: car comme tout
l'or qui est hors du temple, n'est
point sanctifié: Ainsi tout le sens
qui n'est pris de l'Escriptrue diuine,
encor qu'il semble admirable à
quelques vns, n'est point saint,
pource qu'il n'est pas contenu par
les sens de l'Escriptrue qui sanctifie
celuy qui est tiré d'elle.

Lectre. D'ailleurs il y a bien de la
différence de cognoistre la
verité

verité & d'y cōsentir lors que
 Iesus Christ faisoit plusieurs
 miracles il ne falloit que l'ap-
 plication des sens pour les co-
 gnoistre, mais l'operation in-
 terieure de la grace estoit ne-
 cessaire pour croire que c'e-
 stoit là le vray Messie promis
 en la foy, de mesmes est il des
 passages que vous professez
 estre clairs & necessaires dans
 l'Escripture, pour l'intelligen-
 ce desquels vous n'oseriez
 nier que la serieuse applica-
 tion de l'entendement ne suf-
 fit, quoy que l'inspiration du
 Sainct Esprit soit necessaire
 pour consentir & croire à ce
 que ces passages de l'Escriptu-
 re nous enseignent.

Nous ne sommes pas rendus Respõ-
 sçauans des mysteres de nostre salut se.
 par raison humaine, mais par reue-

lation diuine, autre est la cognoissance que nous auons par nature, autre celle que nous auons par grace. Pour cognoistre les-miracles il ne faut voirement que l'application des sens, car le miracle est vne operation visible surnaturelle faicte par puissance de Dieu, pour inciter les hommes à croire à sa parole, & les confirmer en la foy d'icelle: je parle des vrais miracles comme l'auteur de la lettre, mais pour ceste fin il est vray que l'operation du sain& Esprit est requise, & à quoy ceci; car il choque, ce qu'il a posé pour asseuré par ci deuant, sçauoir qu'on ne pent faillir ayant leu exactement la sainte Escripiture, & ouy ce qui s'en peut dire de part & d'autre, de suivre le sens qu'on trouuera le plus clair. Donc, bien que le Sieur de la Milletiere l'eut fait, si est ce qu'il a peu faillir, s'il ne monstre que ses assertions sont inspirées de Dieu, ce qu'il ne peut faire que par sa parole.

Lettre. Pour conclusion de tout ce
que

que dessus, ce papiste me fit ce dilemme, auquel ie confesse que ie ne peux pas bien repartir, & que c'est en cecy que consiste mon doute, & ma perplexité: S'il aduenoit, comme on ne scauroit nier qu'il aduient, qu'un des vostres conceut, par exemple, le sens de *L. c. 22.* ces paroles, ceci est mon corps en la mesme façon que les catholiques Romains le conçoient, & qu'il y voulust persister sans auoir aucun interest humain, ni sans auoir esgard à l'admonition de tous vos pasteurs, le reietteriez vous comme heretique ou non?

On demande s'il aduenoit, comme souuent on dit qu'il aduient, *Respon-*
 qu'un des nostres conceut le sens de ces paroles, ceci est mon corps, *se.*
 en la mesme façon de l'Eglise Romaine, si nous le reietterions pour

heretique ou non. Premièrement nous nions formellement, & on ne scauroit nommer homme, tel qu'il repteſente. Car tous ceux qui nous ont quitté, ont enſemblement embrasſé tout le corps des articles de foy de l'Eglise Romaine, avec quelque penſion, charge, dignité ou commodité ſelon le monde, au moins pour la plus part. Auffi n'auons nous iamais cogneu perſonne parmi nous qui ait leu exactement la ſaincte Eſcriture, & veu de part & d'autre tout ce qui s'é peut dire, ſans aucún eſgard humain, & puis ait conceu le ſens de ces paroles, Ceci eſt mon corps, de meſme que les catholiques Romains. C'eſt vne autre proſopopée. Nous croyons que Ieſus Chriſt a ſouffert vne fois ſoubs Ponce Pilate, qu'il a eſté crucifié, mort & enſeueli, deſcendu aux enfers, non donc ſoubs mille Princes ou Preſtres par pluſieurs fois, car il ne peut eſtre offert ſans ſouffrance, Hebr. 9. 26. ni plus eſtre crucifié & mourir, ni plus eſtre enſeueli.

enseveli, ni descendre aux enfers
 vne autre, ou plusieurs fois. Qu'il
 est comparu pour nous vne fois de-
 uant la face de Dieu pour l'aboli-
 tion du peché, par le sacrifice de
 soy mesme, qu'il ne comparoit dōc
 plus par le sacrifice que fait vn autre
 de luy, autrement il luy faudroit
 souffrir par plusieurs fois: car com-
 me il n'est ordonné à l'homme de
 mourir qu'une fois, aussi Christ n'a
 esté offert qu'une fois pour oster le
 peché, duquel il a fait (donc n'est
 pas à faire) la purgation par soy
 mesme. Hebr. 9. 25. & suiuians. &
 10. &. 13. non donc par messieurs
 les Prestres, quoy qu'ils disent *Biel. le-*
 qu'ils sont createurs de leur crea- *Mo. 4. 20*
 teur. Le sacrificateur estant plus que *il fait*
 le sacrifice. Hebr. 9. 14. en ceste con- *aussi les*
 tradiction qui pourroit demeurer *Prestres*
 avec nous? Ce dilemme donc con- *plus ex-*
 tient vne question d'une chose qui *cellens*
 n'arriue point. *que la*
sainte
Vierge.

Puis que selon vous, l'Es- *Lectere.*
 cripture est reigle yniuerselle.

des points de la foy, & en appliquant ceste reigle il ne voit point qu'il y ait d'autre sens que celuy que les Catholiques luy donnent.

Respō-
se.

Ouy, selon nous l'Escripture est regle vniuerselle de la foy. l'Eglise est appellée par la parole de Dieu, la foy, sās laquelle elle ne peut estre vraye, vient de l'oüye d'icelle, qui est diuinement inspirée, donc sur-

Chrysost. passant tout ce qui se peut dire
2. m. 2. 1 d'humain : Elle est establie en vn
Math. certain siege de hauteſſe, auquel
homil. tout entendement fidele & crai-
August. gnant Dieu doit seruir, donc tout
l. 12. c. 5 Pasteur de l'Eglise quel qu'il soit.
cont. Dieu parle és sainctes Escriptures
Faust. & commande, il est donc plus grand
que ceux qui doiuent obeir, les-
quels il regle par ses Loix, comme
Prince souverain, les hommes se-
royent ils plus croyables que Dieu?
Si l'autorité de l'Eglise est fondée
par l'Escripture, l'autorité de l'E-
criture est plus grande que celle de
l'Eglise

l'Eglise, car elle commande. Basile. *Math. 18.*
 Espistre. 80. a Eustatius. Quel'E- *Ephes. 2.*
 cripture diuinement inspiree nous *10.*
 iuge. Clement Alexandrin, en la *Strom. l.*
 recherche des choses. Nous nous *7. Au-*
 seruons de la sainte Escripture *gust. l. I.*
 pour iuger. Optat. Mileutin con- *de ver.*
 tre Parmenian. Il faut chercher vn *religione*
 iuge au ciel; mais à quoy faire *in Senten.*
 heurter le ciel puis que nous en a- *lib. 3. di.*
 uons ici vn en l'Euangile, a sçauoir *stict. 25.*
 le Testament, il nous est bien loisi-
 ble de cognoistre la loy de Dieu
 par nos ames nettes, mais non de la
 iuger. Les Docteurs mesmes de
 l'Eglise Romaine ont cognu ceste
 verité. Biel. Les verités Catholi-
 ques de leur nature sont immua-
 bles sans aucune approbation de
 l'Eglise, & immuablement vrayes, *Summa.*
 & ainsi doiuent estre tenues pour *doct. in.*
 immuablement catholiques. Cani- *Chisti*
 sius. Nous croyons à l'Escripture à *de pre-*
 cause du tesmoignage de l'Esprit *ceptis*
 de Dieu qui parle en elle. Thom. *Ecclesie.*
 Les ordonnances de l'Eglise sont *1. unda,*
 des choses qui ne sont pas d'elles *a. q. 147.*
artic. 4.

*On n'a
seroit pro-
noncer ces
paroles
contre la
bulle d'un
Pape, ou
les paten-
tes d'un
Roy &
on les vo
mit im-
pudens
contre le
corps en-
teer des
paroles de
Dieu.*

*De ver-
bo Dei nō
scripto lib
4. c. 4. β.
quarto
& c. ibidē
c. 12. Ire.
l. 3. c. 2.
Barō añ.
53. c. 11.
Coster.
in Euch.
cap. 1.
Charron
vrit. 3. c.
2. 3 & 4.*

mesmes de la necessité du salut.
 Contre ces verités ces docteurs de
 l'Eglise Romaine appellent la paro-
 le de Dieu insuffisante, disent qu'el-
 le n'est pas nostre iuge, l'accompa-
 rans a l'Alcoran de Mahomet, en-
 cor que l'Escripture die qu'elle est
 diuine, ie ne le croiray pas, dit
 Bellarmin, car aussi dans l'Alcoran
 de Mahomet nous lisons souuent
 qu'il a esté enuoyé de Dieu, mais
 nous ne le croyons pas. Disant que
 la fin de l'Escripture n'a pas esté à
 fin qu'elle soit reigle de foy, mais
 seulement quelque aduertissement
 vtile. Que l'excellence des tradi-
 tions surpasse de beaucoup les
 sainctes Escriptures, quelles sont
 vne gaine qui reçoit toute sorte
 d'espée, d'acier, de plomb & de
 bois, espée à toutes mains. Que
 c'est vne reigle muette: Que celui
 qui croit pource qu'il a leu en la Bi-
 ble, sa foy & creance n'est aucune-
 mēt Chrestienne, ni luy Chrestien,
 que c'est vne forest de Brigands &
 la forest des heretiques, pierre d'a-
 choppe.

choppement, nez de cire, soulier à tous pieds, & autres tels outrages.

Nous au contraire condamnons ceux qui s'esleuent ainsi contre elles & qui les blasphement, Qui a il de plus inique ? vraiment ceux là tous tombent dans la folie, qui empeschez de cognoistre la verité par quelque obscurité, n'ont recours aux paroles des Prophetes ni Epistres des Apostres & aux auctoritez Euangeliques, mais à eux mesmes, voila pourquoy, ils deviennent les maistres de l'erreur pour ce qu'ils n'ont pas voulu estre les disciples de la verité. Premièrement, s'il auoit leu, (c'est homme que dit la lettre) de part & d'autre ce qui s'en peut dire sur ces paroles, Ceci est mon corps, & s'il les auoit expliquées comme l'Eglise Romaine il n'auroit appliqué la regle de nostre foy à l'intelligence d'icelles car il auroit veu par l'assertion de ses docteurs, que ceste explication que donne l'Eglise Romaine, est de l'Eglise Romaine : de droit positif, de la parole non escripte, à

Salmero.

decimi

ter ij to-

mi parte

altera

disput. 8.

La il dis

que nous

faisens.

pis de

nous ad-

donner à

l'Escrip-

ture que

de s'ad-

donner

aux fa-

bles. β.

Quarto

cum &c.

Leo I. Pa-

pa. Epist.

ad Fla-

minian.

x De-

cret. c.

24. q. 3.

*Iohan.
Driedo
sum I. l.
4. c. 5.*

quoy la chercher en l'Escripture? Driedo voulât nous faire sçauâs des choses que nostre Seigneur auoit tenës à ses disciples, pource qu'ils ne les pouuoient encores porter, saint Iean. 16. 12. ce sont (dit-il) la veneration & intercession des saints Martyrs, le ieusne solennel, l'abstinence de chair & autres viandes, le suffrage des viuans pour les morts, le vœu volontaire de chasteté, & le vœu de virginité fait à Dieu, le feu purgatif apres la mort, le baptesme des petits enfans, les Sacremens de confirmation, confession. du saint ordre & d'onction & indissolubilité du mariage, le corps de Christ sous les especes du pain & vin, le sacrifice de la messe, & autres offices Ecclesiastiques avec le cœlibat des Prestres. Le Pere Iean Ferus Cordelier. Combien de choses ont institué les Saints à bonne intention que nous voyons maintenant estre changées? partie en abus, partie en superstition? comme par exemple, les

*In annos.
in lib. 19.
di. 8. c. 8.*

les festes, les ceremonies, les images, la Messe, les Monasteres &c. nulle desquelles choses n'a esté instituée de la sorte qu'on les tient aujourdhuy?

Fischer Euesque de Rochester, *Cont. ca-*
 iusques ici saint Matthieu, qui *primit.*
 seul fait mention du Nouveau Te- *Babylon.*
 stament, il n'y a pas ici vn seul mot *c. 10. n. 8.*
 par lequel on puisse prouuer, qu'en
 la Messe se face la vraye presence
 du corps & sang de Christ, & con-
 clud finalement. On ne le peut
 dōc prouuer par aucune Escrip-
 ture. Le Cardinal Caietan, ce que l'Eua- *Tom. 3.*
 gile n'a point expressément receu *q. 75. ar-*
 de l'Eglise. Biel. Comment c'est *sic. 7. ad*
 que le corps de Christ est au Sacre- *primum.*
 ment, ne se trouue point au Canon *B. et. in*
 de la Bible. Il faut tenir ceste verité *Canon.*
 que la substance du pain ne demeu- *Missie.*
 re point, mais est conuertie au corps *lect. 40.*
 de Christ à cause de la determina- *cap. 41.*
 tion de l'Eglise, & cite le symbole
 de la foy mise en lumiere, par Inno-
 cent troisieme au Concile de La-
 tran. Et plus bas. Peut estre que

*B l. v.
min. De
Eucha.
rist. l. 3. c.
23. tom.
3. l. ff. se-
cundo.*

ceste ordination a esté cogneue de
l'Eglise, long temps apres l'institu-
tion du Sacrement. Il n'est pas du
tout improbable qu'il n'y ait point
de passage expres en l'Escripture,
pour prouuer la transsubstantiation
sous la determination de l'Eglise
(comme dit Scotus) car encores
que l'Escripture nous semble si
claire, qu'elle puisse forcer tout hō-
me à la croire, s'il n'est entierement
refractaire, toutesfois on peut à
bon droict doubter, si le texte est as-
sez clair pour le persuader, veu que
des hommes tres doctes & tres-ai-
gus, entre lesquels estoient Scotus,
ont esté d'opinion contraire. Ainsi
confesse-il, quoy qu'il affirmast si
hardiment au parauant que les pa-
roles, Ceci est mon Corps, consti-
tuoyent l'essense du Sacrement,
qu'on peut meritoirement doubter
si les Escriptures prouuent la pre-
sence corporelle par la transsubsta-
tiation, & nous sçauons tous que
d'une opinion douteuse on n'en
peut faire article de foy, voila
neant.

neantmoins le principal de l'Eglise Romaine qui par icelle mesme est doubteux. Il eut veu que tous les Anciens consacroyent par la priere, & eust ainsi raisonné, si ces mots, Ceci est mon corps, sont les paroles de consecration, en vertu desquels se fait la transsubstantiation. Les Anciens n'en auoyent point, ou les Catholiques Romains consacrans par autres paroles n'en ont point auourd'huy. Aussi dit Scotus (que Bellarmin confesse tres docte & tres-aigu) deuant le Concile de Latran on ne croyoit point la transsubstantiation, c'est à dire deuant l'an 1215. Elle est donc bien nouuelle, & par les raisons que dessus & par les tesmoignages des docteurs de l'Eglise Romaine, de l'ordonnance de laquelle elle est, non de l'Escripture. Il auroit veu par le Cardinal Bellarmin, que la transsubstantiation est vne totale conuersion de la substance du pain & vin, & non de leurs accidens au corps & sãg de Iesus Christ, & bien

*Decret.
Grati. n.
dist. 1. c. 1.
2. de con-
secrat. 2.
Corpus.
Grego-
rius Mag.
opus E-
pist. 63.
indict. 1.*

qu'en ceci (dit-il) conuiennent les Theologiens, à cause de l'autorité des Conciles & de l'Eglise, toutes-fois ils sont en quelque façon differents en la maniere de son explication. Il eust donc esté resolu par ceste assertion, que tout ce grand & principal article de foy de l'Eglise Romaine, despend de son autorité, non de celle de l'Escripture, & Scotus l'enseigne. Aussi le Concile de Latran luy a donné le nom de transsubstantiation, inouïy auparauant. A quoy donc tant disputer de de ce pretendu sacrifice, par l'Escripture? ou plustost par feu, sang, & gibets, puis qu'il n'est de la foy, qui vient de l'ouïe de la parole de Dieu, de laquelle on confesse qu'il ne vient pas, mais de la parole non escripte? aussi ne se soustient il que par la force de l'Eglise Romaine. Il auroit remarqué par le Concile de Trente, que toute ceste exposition ou plustost inuention de l'Eglise Romaine touchant le sacrifice du Corps de Iesus Christ en la Messe, & de

& de la pretenduë transsubstantia-
tion du pain en sa chair & sang, du
vin, de mesme, en sa chair & sang,
n'a autre pretendu fondemēt dans
toute la saincte Escripiture que ces
mots, faictes ceci en memoire de
moy, esquels il n'est nullement fait
mention de sacrifier le corps du Sei-
gneur, ni d'offrir quelque chose à
Dieu, moins de le prier qu'il ait l'o-
blation agreable, Iesus Christ cō-
māde à ses disciples de faire ce qu'il
auoit faict, disant faictes ceci, non
donc de le sacrifier, il n'y en a pas vn
mot, mais de manger & de boire,
car apres leur auoir baillé le pain
sanctifié à manger, & la couppe sa-
crée à boire, il a adiousté, faictes ce-
ci en commemoration de moy,
pourquoy donc ne prendrons nous
ces mots, faictes ceci, pour dire mā-
gez de ce pain, & beuez de ce Cali-
ce? Sainct Paul l'explique clairemēt
ainsi, quand apres auoir rapporté
les paroles du Seigneur, faictes ce-
ci, toutesfoiſ & quantes que vous
en boirez en commemoration de

moy, il adiousté, car toutesfois & quantes que vous mangerez de ce pain, & boirez de ce Calice, il ne dit pas vous sacrifierez le corps & sang du Seigneur, mais vous annonçerez la mort du Seigneur, iusqu'à ce qu'il vienne. La liaison de ce verset avec le precedent, monstre euidentement que faire ceci, signifie manger de ce pain, & boire de ce

Hebr. 10. Calice, nō sacrifier. Il eut veu qu'un
14. & pretendu sacrifice auquel Iesus
18. Christ ne souffre point, ne peut estre la redemption de nos ames, puis que ses souffrances sont le payement de nos pechez, & que là il n'en a point. Il eut considéré que sans effusion de sang ne se fait point de remission des pechez, & qu'en la Messe le sang de Christ ne sort point de ses veines, & que nulle effusion de sang ne se peut faire sans mouuement. Et qu'en tout vray & reel sacrifice, il faut qu'il y ait vne offrande consacrée, mais en la Messe il n'y a rien de consacré, non le pain, on dit qu'il n'est plus, & que le mot de,

Ceci,

*B. Narm.
 de Euch.
 lib. 1. c.
 10. Re-
 stat. i-
 247.*

Ceci, ne signifie pas le pain, non les accidens, car des lignes & couleurs ne se fait pas l'offrande, moins le corps de Iesus Christ, car il ne peut estre consacré par les hommes. Ainsi il n'y a rien de consacré, point de consecration; Il auroit dit, puis *Bellarmin.* que l'Eglise Romaine assure que *l. 1. c. 9.* rien n'a accoustumé d'estre, si pro- *de Euch.* prement, plus simplement, & avec des paroles si claires exposé qu'un Testament, afin qu'occasion ne soit donnée de plaider touchant la volonté du Testateur, les² Christ faisant le sien auroit il parlé si obscurément de dire, faites ceci, voulant que nous entendions par ces paroles, sacrifiez mon corps & sang iusqu'à la fin du Monde, qui dira que c'est une parole bien claire, qui ne dira plustost qu'elle est grandement obscure, estrange exposition, lamentable inuention! qui a apporté tant de meurtres, allumé tant de feux, & fait de si horribles carnages. Il eust *Tertia* leu en Thomas d'Aquin, que les *part. 7.* Euangelistes n'auoyent pas inten- *78. art. 3.* *Ad noum.*

tion par les paroles sacramentales
 qu'ils appellēt aujourdhuy, de dō-
 ner la forme és saincts Sacremens.
 Il eut donc dit. Puis que les Euan-
 gelistes n'ont eu ceste intention &
 qu'elle est de necessité requise, ils ne
 faisoient aucune transubstantia-
 tion, & nous ne pouuons en con-
 science les alleguer pour iustifier la
 nostre, puis qu'elle est autre que la
 leur. Il eust recognu, qu'en nulle
 parole de Iesus Christ, qu'en nul
 Euangeliste ni Apostre ne se treu-
 uent ensemble ces paroles de la
 consecration du calice en l'Eglise
 Romaine. Ceci est le calice de mon
 sang, du Nouveau & eternal Testa-
 ment, mystere de la foy qui est es-
 pandu pour vous & pour plusieurs
 en remission des pechez, car les
 mots sont transposez & la phrase
 diuerse avec addition. Il eust donc
 dit; Puis que selon Thomas les pa-
 roles sacramentales doiuent auoir
 efficace de l'institution de Christ, &
 qu'il confesse que celles cy n'en
 sont point que par tradition pre-
 sup-

supposée elles n'ont nulle efficacité
à l'effect que nous les employons.
Ne se feroit il pas contenté, s'il au-
roit leu de part & d'autre ce qui
s'en peut dire, comme dit la lettre,
de voir nostre creance establie, par
les Papes en ces mots. Le pain cele- *De con-*
ste qui est la chair de Iesus Christ, *secrat.*
est appelé en quelque façon Corps *dist. 2. c.*
de Christ, encor que vraiment ce *Hoc est*
n'en soit que le Sacrement. Et en la *quod di-*
glose, le Sacrement celeste, qui re- *cimus.*
presente vraiment le corps de
Christ, est dit corps de Christ, mais
improprement, non par la verité
de la chose, mais par la signification
du mystere, y a il apparence qu'a-
pres ces termes on creut le contrai-
re ? l'Eglise d'alors pour le croire
ainsi estoit elle heretique?

Pendant que nous sommes en ce
corps, nous sommes absens du Sei- *2. Cor. 5.*
gneur, dit l'Apostre, lors que nous
celebrons l'Eucharistie nous som-
mes en ce corps, lors donc que
nous la celebrons nous sommes.

absens du Seigneur. Et comment si nous l'auons corporellement & sensuellement dans nos mains, bouches, & estomacs, si ie tenoye mon parent par la main de nuict, bien que ie ne le visse pas, diroy-ie qu'il est absent? l'Apostre voulant prouuer l'absence de Christ, dit pour raison. Car nous ne cheminons point par veüe, la presence donc presuppose la veüe, & forme visible, & son absence son inuisibilité. S'il est present & n'est point veu, cheminer par foy & cheminer par veüe, seroyent mesme chose, ce qui ne peut estre, selon l'Apostre. Le vray Corps de Iesus Christ, est contenu au ciel, iusqu'au temps du reſtabliſſement vniuerſel. Ce qui est dans l'hostie conſacrée entant qu'il est dans les accidens, & és temples, & au ventre, n'est point contenu au ciel: il n'est donc nullement le corps de Christ. Je laisse le monde dit il, & m'en vay à mon Pere, comme le laisse il, s'il y est: vous me cherchez, & comme l'eussent-ils cherché
s'il

Act. 3. 21.

*S. Iean.
16. 28.*

s'il eust esté present : ou resident en eux corporellement & sensuellement? Si on vous dit, voici le Christ au desert, ne sortez point, voici il est és cabinets, ne le croyez point. Ces deux endroits sont mis pour *Math.* toutes sortes de lieux publics, & 24. particuliers, descouverts & secrets. Si la Messe se disoit en vn desert, ou dans vn cabinet, ou que l'hostie consacrée y fust portée, Iesus Christ selon ceste assertion, n'y seroit nullement. Si on me respond il n'y seroit pas visiblement, ie replique que Iesus Christ ne parle pas de la maniere ains de la chose en foy, s'il est corporellement en l'hostie, il est aussi corporellement és lieux susdits : ce que le texte nie formellement.

Et le vouloir faire departir *Lettre.* de la, c'est le persuader de renoncer à vostre regle de foy, pour faire submettre le sens qu'il conçoit des paroles de l'Escripture, à l'autorité de

vos consistoires, Colloques &
Synodes.

Reſpō.
ſe.

Au contraire, c'est l'y ramener à
noſtre regle de foy, luy remonſtrant
qu'il ne l'a peu appliquer à vne in-
terpretation, qui eſt de tradition
humaine, comme les docteurs de
l'Egliſe Romaine nous l'ont enſei-
gné cy deſſus. Auſſi eſt ce poſer ce
qui eſt en controuuerſe pour confeſ-
ſé, de dire que celui qui expoſeroit
ces paroles. Ceci eſt mon Corps,
comme l'Egliſe Romaine, eut ap-
pliqué la regle de la foy, & par-
tant toutes les abſurditez que l'au-
theur de la lettre en tire ſont nul-
les. Car au paſſage cotté en marge
de ſa lettre qui eſt le 22. de Sainct
Luc, il y a, Ceci eſt mon corps, le-
quel eſt donné pour vous, faites ce-
ci en commemoration de moy. Ap-
pliquant donc la regle de l'Eſcri-
pture, il expliquera, Ceci, c'eſt à dire
ce que Ieſus Chriſt leur bailla, il
leur bailla ce qui eſt dit au verſet
precedent qu'il auoit pris, ſçauoir
du pain,

du pain, lequel ayant rendu graces
il auoit rompu, doncques c'estoit
du pain, qu'il leur bailla, (est mon
corps.) Il dira selon ceste mesme
regle, que le pain que Iesus Christ
donna estoit son corps, car si le pain
cessoit d'estre, il ne pourroit estre
le corps de Christ, des choses qui ne
sont point, nulles sont les qualitez,
& Iesus Christ ne pouuant mentir,
il demeure vray que ce que Iesus
Christ donna à ses disciples estoit
du pain, & que ce pain estoit son
corps, car il l'affirme puis apres par
plusieurs fois. Apres auoir rendu
graces, ou benit, qui est la vraye
consecration, il est dit qu'il rompit
le pain, non son corps, car il leur
estoit visible, & administroit ce
sainct Sacrement, n'y estant caché,
ni dans le pain, ni dans le vin, ou
comme on parle, & de quoy Iesus
Christ n'a point parlé, sous les
especes. Il se confirmeroit en ceste
verité par la suite, lequel est donné
pour vous, car ni Iesus Christ, ni le
pain, ni le vin, ni les especes, n'ont

Hil. l.

de Tri-

nit. 4. Di-

Etorum

intelligē-

tia ex cō-

sequenti-

bus perē-

da est.

pas esté à l'instant (& neantmoins
il parle au temps present) non plus
que le calice, ou nouveau testamēt,
sacriez pour nous. Instituant donc
ce saint Sacrement , il a parlé sa-
cramentellement , nommant le si-
gne , du nom de la chose signifiée,
nous donnant le gage & signe de
son alliance , duquel en l'Eglise
Romaine on fait l'essence mesme
de l'alliance & du salut , car de sa-
crement & memorial on le trans-
forme en la chose pour la represen-
tation de laquelle il auoit esté or-
donné. C'est vne miserable seruitu-
de, dit saint Augustin, de prendre
les signes pour les choses signifiées,
& ne pouuoit pas esleuer l'œil de
son entendement , par dessus la
creature corporelle pour atteindre
la lumiere Eternelle.

Lettre.

Qui est reuenir à la maxi-
me fondamentale de l'Eglise
Catholique, Apostolique Ro-
maine, & partant vous deuez
necessairement aduouër qu'il
n'y a

August.
ad Bonif.
Epiſt. 23.
Sacramē-
tum ergo
sancie rei
non nisi
inſcē rei
vocabulo
nuncupa-
uit.

De do-
ctrin.
Christi
3. 4. 5.

n'y a point de lieu selon vostre
 regle de reietter pas vn des
 vostres qui professera serieu-
 sement tirer vn sens de l'E-
 scripture contraire à vostre
 confession de foy, & qu'il faut
 que vous demeuriez pesse
 messe avec ces gens là, ou bien
 que reiettant vostre regle de
 la foy, vous reueniez aux ma-
 ximes de l'Eglise Catholique,
 Apostolique & Romaine, pour
 n'encourir la condamnation
 que vous prononceriez con-
 tre les autres.

La maxime fondamentale de
 l'Eglise Romaine, est que le Pape
 dispense en l'Euangile en luy don-
 nant interpretation qu'il dispense
 du droit par dessus le droit, le Car-
 dinal Caietan. Il est tres vray que
 l'au horité de l'Eglise vniuerselle
 & du Concile reside principale-
 ment au Pape en determinant les

Respõ.

se.

Innoc. 3.

de concefs.

preben.

tit 8. c.

proponis.

in glossa.

c. sicut qui.

ad 1. q. 9.

25. in 2. c.

q. 1. art.

10.

points de la foy. Le Iesuite Gre-
goire de Valence au tiltre du 7.^e l. de
son analyse. Le Pontife Romain
est celuy auquel reside toute l'au-
thorité, qui est en l'Eglise, de iuger
entierement de toutes les doubtes
de la foy. Andradius vn des Peres
du Concile de Trente, au premier
liure de la deffence de la foy dudit
Concile. Nostre foy consiste en la
foy du Pape, & de l'autorité de luy
seul depend le salut de tous. Le Ie-
suite Vasques. L'Eglise & le souue-
rain Pontife peuuent abolir & cas-
ser le commandement de l'Apo-
stre, pource que la puissance des
Apostres à donner des preceptes
n'a pas esté plus grande que celle
du Pape. Bellarmin sur ces mots,
di le à l'Eglise, le Pape dit-il le doit
dire à l'Eglise, c'est à dire à foy mes-
me. Le mesme, dit avec tous les do-
cteurs que l'infailibilité d'un Con-
cile n'est pas ni l'assemblée des
Conseillers, ni aux Conciles des
Euesques, mais au seul Pontife &
si on en veut croire Panigarolla, te-
nu par

Tom. 3.
disput.

216.

pp. 60.

2. l. c. cil.

cil. c. 19.

de Rom.

Po. if. l. 4

p. 1. f. vi-

denur.

Legm 2

pa. 40.

pp par

nu par l'Eglise Romaine , vn de ses
 plus grands oracles , on n'adorera
 plus autre Dieu ni Seigneur que le
 Pape, car (dit-il) ce qui est dit E-
 phes. 4. v.5. Qu'il y a vn seul Sei-
 gneur, ne doit point estre entendu
 de Dieu, ni de Iesus Christ, ains du
 Pape, & que nous nous trompons
 si nous estimons qu'il est dit de
 Dieu, ou de Iesus Christ. Il est aisé à
 voir combien mesmes en pressant
 vn homme tel que dit la lettre , à
 suiure l'interpretation que nos Cō-
 sistoires, Colloques & Synodes,
 trouuent conforme à la parole de *Tertul.*
 Dieu, ou plustost croyent estre le *aduers.*
 sens d'icelle, nous serions loing de *heretic.c.*
 la maxime susditte, car l'Eglise Ro- *10. Hanc*
 maine veut qu'on suiue au eugle- *tibi fessā*
 ment ce qu'un homme dit & veut, *determi-*
 toutes ses traditions additions, & *nau ipse*
 inuentions en sorte dit Bellarmin, *qui se nō*
 qu'encor que la foy Catholique en- *vult a-*
 seigne que toute vertu est bonne *liud cre-*
 tout vice mauuais, si toutesfois le *dere quā*
 Pape erroit, commandant les vices *quod in-*
 & defendant les vertus, l'Eglise se- *stis in i-*
deoque
nec que-
re.

Voyez
tout le
traire par
luy mes-
me, de
Rom. p^o.
tifice lib.
4. c. 15. ff.
Si enim
Pontifex.
Act. 5.
29.

roit tenue croire que les vices sont
bons & les vertus mauuaises, si elle
ne vouloit pecher contre sa
conscience. Voyez comme ce-
la s'accorde avec ceste parole de
Dieu. Il vaut mieux obeir à Dieu,
qu'aux hommes. Nostre reigle est
de ne suiure, ni contraindre per-
sonne à croire ce qu'un homme ou
que les hommes quels qu'ils soyent
trouuent bon, mais ce qui est or-
donné de Dieu. Nos assemblées ne
commandent iamais d'autorité
magistrale & au eugle, mais par co-
gnoissance, elles ne disent iamais, il
le faut croire, pource que nous l'a-
uons ordonné, mais ceste lettre,
comme il appert, par tout ce que
dessus fait vne supposition des cho-
ses qui n'arriuent point, pour nous
pousser par un incōuenient qui aus-
si n'a iamais esté, à suiure la maxime
de l'Eglise Romaine, en laquelle il
dit, si la supposition aduenoit, que
nous rōberions, mais n'ayant point
de Pape entre nous n'y d'autho-
rité au eugle nous n'y pourrions
tomber, pour suiure donc la maxi-

me Romaine, il ne faut pas estre instruis, mais croire ce qu'elle croit, sans s'informer ni sçauoir ce qu'elle doit croire, car la foy se definit mieux par ignorance que par science, bien loing donc de ce que la lettre dit, car la maxime n'est pas d'instruire, & s'il faut croire ou sçauoir quelque chose, c'est ce qu'elle ordonne pource qu'elle l'ordonne, & ceste Eglise Romaine c'est le Pape, en qui seul reside le Saint Esprit pour toute l'Eglise, pour luy declarer ce qu'il faut croire encor qu'il soit incertain s'il peut errer ou non. Et tout cela de droit positif, non diuin, car comme le nom de Pape estoit commun à tous les Euesques, aussi estoit leur pouuoir, mais depuis que le Pape le s'est attribué seul, aussi s'est il donné le titre de chef & espoux de l'Eglise, mesme separement de Christ. Et voila l'inuention des hommes, non l'ordonnance de Dieu, voy l'annotation d'Onuphrius sur Boniface. en Platine, il se voit clairement au

Bellarmin. de iust. lib. 1. c. 7. sic apud illi ignorare erit credere. Et toutes-fois dit Bellarmin, il n'est pas enuierement assuré si le Pape peut estre heretique ou non. l. 4. c. 7. lib. B. respondet primo. communi presbyteris. Con. cil. o. Ecclesia gubernabatur. Can. Olim. distinct. 95

sess. 16. Concile de Calcedoine. Les Peres
 ont donné les priuileges à l'Eues-
 que de Rome en consequence de
 la souueraineté de la ville, & les
 cent cinquante Peres du Concile
 de Constantinople, poussez de sem-
 blables raisons, ont donné pareils
 priuileges à l'Euesque de la nou-
 uelle Rome, iugeans estre raison-
 nable que les priuileges de ceste
 ville, qui est ornée de souueraineté,
 & d'un Senat, soyent esgaus à ceux
 de l'ancienne Rome & qu'elle aye
 semblable maiesté aux affaires Ec-
 clesiastiques. Ce sont donc les Pe-
 res, non le Pere des Peres, qui ont
 fait le Pape. Aussi saint Augustin,
 ou l'auteur du traité des ques-
 tions sur le vieil & nouveau Testa-
 ment. Les Prestres (dit-il) & les Dia-
 cres de Rome sont estimez plus ho-
 norables que ceux des autres Egli-
 ses, à cause de la magnificence de la
 ville, laquelle semble estre le chef
 de toutes les autres, & le Cardinal
 Baronius confesse qu'en donnant
 rang de primauté, on a eu esgard à
 l'ordre

Tom. 4.
q. 101.

l'ordre ciuil, & aux rangs que les
 Empereurs auoyent donné aux vil-
 les, comme metropolitaines des
 Dioceses. Et de faict Panigarole
 nous dit de saint Hierosme, qu'un
 Euesque est esleu à fin qu'en l'esta-
 blissement d'un chef l'occasion de
 schisme soit ostée, ainsi l'asseure au-
 si le decret de Gratian. Mais bon
 Dieu ! sur quel fondement nous veut
 on establir ? puis qu'il ne se trouue,
 vn seul mot d'iceluy en toute l'E-
 scripture: & nous auons veu cy-des-
 sus comme les docteurs que l'Egli-
 se Romaine semble priser, le reiet-
 tent, il resteroit donc pour toute
 regle de foy d'aujourd'huy de s'en
 fier selon ceste lettre à tout homme
 qui sera Pape, par quelle force, bri-
 gue, moyen humain, ou diabolique
 que ce soit, n'importe, s'il a la chai-
 re de saint Pierre, il aura, ou a, le
 Saint Esprit, bien que ce ne soit de
 droit diuin qu'il luy succede, car
 ce Siege ou reçoit des gents saints
 ou les rend tels & impeccables
 comme est dit cy-dessus le merite

*Leçon. 2.
 distinct
 93 & 95.
 anno 95.
 Can. Le-
 gimus &
 can. O-
 lim.
 Ensei-
 gner la
 verité.
 l'appuy
 sur le tes-
 moigua-
 ge des ho-
 mes c'est
 la réuera
 ser en l'e-
 stablis-
 sant, c'est
 l'armer
 de papier,
 & luy
 ayant mis
 en main
 des fusts
 pour des
 armes,
 l'exposer
 à la puis-
 sance du
 Diable.
 Bellar. l.
 2. c. 12. de*

*Rem. Pō-
tif. 3. c. b
servandū
est tercio.
Distinct.
40. c. Nō
nos.
Baronius
anno
1076.
in brevio-
ribus sen-
tentij.
Bernard.
de confid.
ad Euge-
nium, l. 4.
Garrēza.*

Benno.

de sainct Pierre passe à ses succes-
seurs, ils heritent de luy le don d'in-
nocence. Qui croira cela ayant leu
leurs histoires? C'est vn grand abus:
peu de gens regardent a la bouche
du Legislatteur, dit sainct Bernard,
tous à ses mains, & toutesfois non
sans cause, car ce sont elles qui font
& negotient toute l'affaire papale.
Qui est l'homme que tu nomme-
ras en toute ceste grande ville, qui
t'ayt dōné la voix pour te recevoir
Pape sans l'interuention d'un prix
ou bien sans l'esperance d'iceluy?
dit-il à Eugene 3. Platine en la vie
de Sylvestre. 3. dit que le Pontificat
en estoit venu la que le plus puis-
sant en largesse & ambition & non
le plus excellent en doctrine &
saincteté y paruenoit : d'autres se
sont faits Papes à petit frais comme
on recite de Boniface. 8. qu'il ne luy
cousta que la façon d'une sarbata-
ne pour souffler à l'oreille de Ce-
lestin, si tu veux estre sauué, quitte
le Papat, le fardeau est au dessus de
tes forces. Plusieurs ont desarçon-
né.

né leurs compagnons, à l'aide des
empoisonneurs, entre lesquels, Hil-
debrand emporte le prix. Baronius
se plaint sur l'election de Benoit anno
neufuiesme, garçõ de dix ans, esleu 1033.
par grande somme d'argent, & re-
ceu Pape & dit la mesme que vingt
& cinq ans durant l'Eglise a esté ma-
lade du peché de simonie. O Siege, anno
Apostolique, iadis la gloire de l'v- 1061.
niuers, tu es maintenant faite la
boutique de Simon dit-il, à peine
auoit Iean. 12. 18 ans, quand il vsur-
pa le papat, car Ottho, l'Empe-
reur voulant excuser ses friponne-
ries & meschâcetez, huit ans apres
qu'il fust Pape, disoit, c'est encor vn anno
enfant. Ce garnement ordonnoit 963.
les Euesques par argent, fussent-ils
de dix ans, il vendoit les choses sa-
crées, abusoit de la concubine de
son Pere, & de sa niepce, faisoit vn
bordeau du Palais Apostolique, il
auoit creué les yeux, & ainsi fait
mourir Benoit son Pere spirituel,
que Iean Cardinal soubdyaire, luy

*Cuius vi-
ta despi-
citur re-
stat ut e-
ius præ-
dicatio cõ-
tēnāny.*

ayant coupé ses parties honteuses, il auoit beu à l'honneur & bonnes graces du Diable, & demandé secours aux demons iouant és ieux d'hazart, ainsi le nous apprend le Cardinal Baronius, qui nous dit aussi que Boniface septiesme homme tres meschant enuahit le papat par violence, ietta en prison Benoist. 6. Pape, ou il le fait estrangler, ce scelerat & cruel brigand, priua l'hostel vatican de tous ornemens & chargé de sa sacrilege proye, s'enfuit à Cōstantinople, d'ou il retourne quelque temps apres pour derechef s'inthroniser au papat, à c'est effect, il saisit le Pape lean. 14. & l'ayant garrotté, le iette dans le fort de saint Ange, ou dans quatre mois le fit perir de faim puis l'exposa en spectacle public, tellement que tous les Romains virent ce cadaure tout extenué par l'excessive disette que ce brigand luy auoit fait souffrir. Mais sans faire plus grande deduction de ces monstres (ainsi les appelle le mesme Baronius,) y à
il ap-

il apparence que Dieu ait donné le
soing du salut de son Eglise, sa che-
re espouse à des putains ou à vne
putain, pour faire & deffaire celuy
par lequel les docteurs de l'Eglise
Romaine disent que Dieu nous
donne le saint Esprit en toute ve-
rité. Elles qui faisoient & despo-
soient les Papes leurs amoureux,
les conduisoient en toutes cruau-
tez, paillardises, & meschancetez?
& donnoient toutes les charges &
vocations de l'Eglise à leurs sem-
blables à leur fantasie, le Siege de
saint Pierre à leurs putassiers, ain-
si le nous dit le mesme Cardinal
Baronius, concluant que Christ
dormoit d'un profond sommeil
quand le nauire de saint Pierre es-
toit ainsi couuert des ondes.

Si donc ces vocations briguées,
meschantes illegitimes, diaboli-
ques & damnables, & faictes d'hō-
mes de mesme nature, d'enfans in-
trus au papat, voire mesme d'une
putain, comme appert par plus de
trente ou docteurs ou historiens de

*Bernhar.
Epist. 42.
Scholares
pueri &
impube-
res ado-
lescentuli
ob san-
guinis di-*

*gnitatem
promouē
tur ad
Ecclesia-
sticus di-
gnitates,
Et de sub
seruilla
transfe-
runtur ad
principā-
dum pre-
sbyteris:
laetiores
interim
quod vir
gas exa-
serint,
quā
quod me
ruerint
principa-
tum, nec
tam illis
blandi-
tur ade-
ptum,
quā
ad episcopum
magiste-
rium.*

l'Eglise Romaine, qui en font re-
 marquer toutes les circonstances
 (car nous n'allegons rien ici du no-
 stre.) Qui croira que nostre salut ait
 deu dependre d'eux? Certes il est re-
 quis au souuerain chef de l'Eglise
 vniuerselle que sa vocation soit im-
 mediatement de Dieu: car qui luy
 peut donner ceste infaillibilité que
 Dieu? ceste infaillibilité, di-je qui est
 suiuite de la saincteté de mœurs, afin
 qu'il ne destruisse par ses actions ce
 qu'il auroit basti par sa croyance,
 car s'il vit mal, il esbranle les gens
 de bien, & vrayement comme nous
 sommes confirmez dās l'Eglise par
 vrais preceptes, aussi sommes nous
 esbranlez & scandalisez par fausse
 doctrine & mauuaise conuersa-
 tion. Sainct Paul ne veut pas seule-
 ment que l'Euesque soit propre à
 enseigner mais qu'il soit aussi irre-
 prehensible, combien plus le doit
 estre son chef vniuersel. S'il est mes-
 chant, ne feroit-ce pas avec impu-
 dent mensonge qu'on le nōmeroit
 la saincteté? A on peu ainsi nōmer

Sylvestre 2. & ceux qui se sont donnez au Diable pour estre Papes? ne les eust il pas fallu plus veritablement appeler la satanité? Iean Pape 23. n'a-il pas esté appelé par le Concile de Constance Diable encharné? a ce esté à faux tiltre. Hé! ou nous veut-on mener & à qui, pour estre conduis en toute verité? A ceux qui donc ont conduit & se sont portez à tout mensonge. Quand il y a 3. 4. 5. ou six Papes, ou antipapes, qui d'iceux est la reigle de la foy? & quand ils tombent par mort, l'Eglise qui l'a pour fondement, pour chef separément de Christ, pour espoux, tomberoit elle pas? seroit-elle pas sans teste & en vefuage, & les fidelles orphelins?

Si alors on nous renuoyoit aux Cardinaux quand ils sont en dissension, à qui nous adresser? Apres la mort de Clement quatriesme le Siege vacqua deux ans, le peuple & les Cardinaux ne s'accordans point pour eslire vn Pape. Il y en a qui

*Carréza.
pag. 430.
an. 1165.*

celin le Siege vacqua sept ans comme aussi apres celle de Nicolas premier huit ans, sept mois & neuf iours, apres celle de Nicolas 4. plus de 3. ans, pour l'Eglise Romaine? quel chef, quel fondement, quel espoux auois-tu alors?

*Glossa
extra.
cum in-
ter. Papa
vocatur
Dominus
Deus no-
ster. Con-
cil. Late-
ranense
vltimū
ss. 9.
magesta-
ti tue
diuina
conspice-
tus pag.
610.
anno
900. n.
7.*

Après tant de schismes celui de septante ans de Rome & Auignon no^r fait bien cognoistre quelle voye on nous veut faire tenir de nous adresser pour regle de foy, à vn homme, & l'appeler Dieu, & l'adorer comme Dieu, ainsi fit (dit Baronius avec louange) l'an. 1162. n. 3. vn Prince Sarrazin, & sa suite, l'appellant le saint Dieu des Chrestiens, & neantmoins le mesme Cardinal cōfesse que l'espace decēt ans, l'Eglise n'a eu pour chefs que des monstres intrus dans le saint Siege, & Genebrad Archesque d'Aix, nous en met cinquante par dessus.

Et qui est l'homme qui ayant leu les contradictions en doctrine, cassant l'vn, ce que l'autre auoit ordonné, l'autre d'apres le remettant, &

tout

tout cela avec infamie iettée de l'un
 sur l'autre, en schisme, s'appellans
 les vns les autres schismatiques &
 heretiques, menans vie scandaleuse
 & totalement impudique, cruelle
 & honteuse, qui croira (di ie) ce à
 quoy ceste lettre nous veut reduire?
 Que Dieu nous ait renuoyé à eux?
 que le Sainct Esprit qui nous doit
 cōduire en toute verité, soit d'eux?
 que ce soit à ces gens tenans le che- *Onu-*
 min d'enfer, de nous mener en pa- *phrus*
 radis? qu'ils soyent les chefs de l'E- *Moine*
 glise; Sainct Augustin disoit. La ou *Augustin.*
 est allé le chef, la esperōs nous qu'i-
 ront les membres; Mais il le dit de *De temp.*
 Iesus Christ non d'aucun autre. Qui *serm. 256.*
 est celuy de l'Eglise Romaine qui *pag. 76.*
 voulut aller ou ces Messieurs leurs
 iadis chefs sont allés; puis qu'outre
 les raisōs sus alleguées le Pape Mar-
 cel 2. asseure avec son predecesseur
 Adrian quatriesme, qu'il ne voit
 pas comme ceux qui tiennent ce
 lieu si haut, puissent estre sauués. Je
 conclu donc que comme par fausles
 propositions, aussi à tres mauuaise

fin nous veut porter ceste lettre à
 commettre nostre salut à vn hom-
 me, au lieu qu'il nous doit s'ffire de
 le releuer seulement de Iesus Christ
 & iceluy crucifié, nostre pleige, seul
 Prophete, Sacrificateur, & Redemp-
 teur, auquel avec le Pere & le Saint
 Esprit, trois personnes, mais vn
 seul & vray Dieu soit gloire
 eternellement

Amen.